

DÉCLARATION LIMINAIRE DES ÉLUS DE LA CGT DES FINANCES PUBLIQUES

CAPN n° 5 DE MUTATIONS DES GÉOMÈTRES 2014

Alerte sociale à la DGFIP !

2/3 des agents contestent les réformes engagées au sein de notre administration tant au plan national qu'au niveau territorial. Simple outil d'affichage, le baromètre social s'impose comme le révélateur des difficultés rencontrées par les personnels. La dégradation des conditions de vie au travail se vit au quotidien, entre coupe budgétaire, statut menacé, environnement professionnel et missions à la dérive.

Nul doute que le mouvement social à la DGFIP du 20 mars 2014 sera le prolongement de ce sondage. Les campagnes de dénigrement des grèves menées dans la Fonction Publique n'y changent rien. Le malaise est bien réel, palpable et mesuré par un institut indépendant.

Que penser d'une administration n'offrant aucune perspective à ses agents ? Comment expliquer un tel degré de défiance ? Le prétendu caractère moderne de la DGFIP ne se mesure pas à l'amoncellement des réformes engagées !

Ainsi, le pessimisme déclaré par les personnels (à plus de 50% !) concernant leur avenir à la DGFIP est un cinglant revers à l'attitude volontariste et béate dont vous vous parez depuis 10 ans !

La Modernisation de l'Action Publique poursuivant inexorablement le démantèlement organisé par la RGPP (révision générale des politiques publiques) s'est traduit par plus de 30000 suppressions d'emplois cumulées.

Outre l'étranglement des implantations territoriales, se pose aussi le sujet de l'externalisation des missions. A ce propos, vous faites donc aujourd'hui le choix de l'abandon de la mission domaniale... L'opportunité offerte à BNP-Paribas de réaliser une « expertise », en lieu et place du service des Domaines compétent jusqu'alors, traduit clairement vos intentions. Aux orties les questions déontologiques, telles le conflit d'intérêt, l'abus de biens sociaux ou autres, l'Etat dilapide son patrimoine... Quelle aubaine pour un établissement qui veut développer son pôle de gestion immobilière !!!

En matière de cadastre, les priorités ont été posées par la démarche stratégique ; la lettre de mission pour 2014 du bureau GF3A est sommaire dans l'intitulé mais riche en contenu. Ainsi, dès cette année, Bruno Bézard compte lancer la phase de concertation pour la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et finaliser les propositions sur le chantier SIP-CDIF.

Montreuil, le 19 mars 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

La révision des valeurs locatives des locaux à usage professionnel n'a pas encore trouvé son second souffle que déjà se profile celle se rapportant aux locaux d'habitation. C'est un sujet sensible tant du pouvoir politique censé la voter, que vis à vis du contribuable, premier impacté. Elle vient encore enfoncer des services pour le moins submergés et incapables, pour l'heure, de faire face à ces travaux de masse.

La rupture est totale entre l'ambition portée par la direction générale et les moyens qu'elle entend y consacrer. Si la DG croit qu'il suffit de présenter un calendrier pour considérer le travail réalisé, c'est dire à quel point notre administration est inconsciente des réalités. Tout juste si les conséquences des expérimentations ont été tirées...

Avant d'aborder l'épineuse question du cadre conventionnel de la vérification sélective des locaux à l'intégration des données révisées des locaux professionnels, il faudra s'assurer au préalable de la qualité des données renseignées. Nous nous sommes déjà longuement exprimés sur les performances du logiciel concerné ; LASCOT en l'état est-il en mesure de répondre à ces attentes légitimes ?

La problématique est la suivante :

- ▶ empilage de tâches supplémentaires ;
- ▶ effectif amputé de quelques départs à la retraite non remplacés ;
- ▶ évaporation des connaissances techniques ;
- ▶ dilution des structures CDIF au sein des SIP.

Nul besoin d'épiloguer davantage ; nous allons droit dans le mur !

Et enfin, un sujet particulièrement prégnant pour tout géomètre, en 2018 doit être mise en place la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) sur l'ensemble du territoire.

Le mouvement de mutations cette année n'échappe pas à ce qui tend à devenir une fâcheuse habitude : vous travaillez à vue et comptez délibérément sur nos informations pour pallier les insuffisances et dissimulations du réseau (que vous pilotez, dites-vous ?). Loin de nous satisfaire, cette situation est d'autant plus déplorable que l'exercice est censé être encadré par une GPEEC (gestion prévisionnelle des emplois). Nous n'avons définitivement pas la même conception des prévisions, ni même de la gestion. Avec 39% des géomètres à l'échelon terminal, la nécessité d'effectuer un recrutement digne de ce nom est particulièrement prégnante.

Pourtant la CAP de la semaine dernière a déjà démontré que rien ne sera fait sur les volumes de recrutement futurs. Les départs du corps sont donc définitifs.

En dépit des informations recueillies, nous ne nous berçons pas d'illusions. Il y aura des omissions et leurs conséquences occasionneront des situations dégradées, des services déséquilibrés, des agents en souffrance...

Le nombre de départ à la retraite annoncé par vos services frôle l'indécence ! A la parution du projet, les vacances annoncées étaient largement insuffisantes : 12 !

Le travail de recensement effectué département par département par nos soins fait état de plus de 60 départs à la retraite !

Le différentiel est saisissant ! Le nombre de vacances que vous devrez afficher à l'issue de cette CAP l'est tout autant !

Nous exigeons des prochains mouvements qu'ils s'effectuent sur la base d'un projet nourri des remontées du réseau. A défaut de pouvoir garantir ces remontées, il faut dès lors donner du temps, denrée rare s'il en est. Le mouvement des géomètres arrive bien trop tôt dans le calendrier des actes de gestion ; impossible de traiter les demandes liées avec d'autres corps (où est la garantie d'égalité de traitement des agents vis-à-vis des actes de gestion ?

C'est de la discrimination !!! impossible d'avoir l'état des départs à la retraite... A ce stade, notre demande est simple : il faut que la DG organise, dans le courant du 2^{ème} semestre, un mouvement complémentaire qui balaie les situations laissées en souffrance lors du mouvement de mars, en prévoyant un nouveau cycle d'affectation dont le tempo reste à définir.

Résolument, les directions ont tranché à votre place ; s'affranchissant de tout scrupule, elles raisonnent (et sanctionnent) avec une vision limitée à l'unité administrative. Le B géomètre demeure la variable d'ajustement lors des suppressions de poste. On en anticipe même son départ le plus souvent. **Ainsi, sur 28 postes supprimés en CTL, 15 le sont sur poste occupé !** Cette année, la parade a été écrite dans l'instruction et consiste à ne plus contraindre l'agent subissant la perte de son poste à déposer une demande de mutation afin de conserver la résidence. L'épreuve s'avère moins traumatisante mais n'en demeure pas moins réelle.

Afin d'avoir une lisibilité complète, la CGT vous demande, lors de la publication des suppressions d'emploi, de refaire apparaître la colonne B géos, telle qu'elle existait il y a quelques années.

Les chiffres sont sans ambiguïté : entre 2004 et 2014, 20 % du corps des géomètres du cadastre (325) a disparu emportant avec lui un certain nombre de résidences. Cette année, Chateaubriant (jadis site expérimental CDI/CDIF ! ! !), Condom, Toul, Beaune ont été rayés de la carte.

Nul doute qu'à ce rythme, d'autres suivront indubitablement.

D'un point de vue purement gestionnaire, le corps des géomètres a posé 186 demandes, dont 86 sont satisfaites ; nous notons un net progrès de la prise en charge des vœux des stagiaires : aucune affectation d'office cette année, pour des demandes honorées entre la 1^{ère} et la 150^{ème} ligne ! Du jamais vu depuis longtemps !

Restent cependant encore des points noirs à régler, notamment la prise en compte des demandes de rapprochement externes ; la gestion calamiteuse du corps a engendré, par les suppressions, l'allongement des durées de séparation des collègues. Pourtant, nous considérons qu'une attention particulière doit être portée à ces agents, souvent en souffrance, et sans espoir de voir le bout du tunnel : les postes s'ouvrent et se referment à leur nez, engendrant malaise et rancœur.

Cette CAP doit pouvoir, dans le respect des règles de gestion, leur apporter des réponses : c'est sur ce point là, entre autres, que la CGT insistera, et attendra une issue positive pour ces collègues.

En tout état de cause, nos éléments de gestion vous sont donnés en toute transparence ; non que nous nous substituions à la DG, mais notre état d'esprit est plutôt celui de pouvoir à travers eux satisfaire le plus grand nombre de demandes.

Nous remercions le bureau RH2A pour sa disponibilité...Mention spéciale à Mme GRANGIER et M. CLICHET pour leur patience et leurs précieux renseignements.

